

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 51 (1915)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

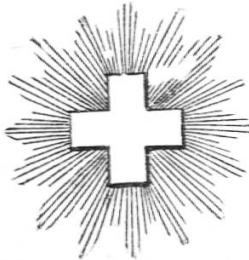
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LI^{me} ANNÉE

N^o 7



LAUSANNE

13 Février 1915

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE: *Guerre et éducation. — Antialcoolisme. — Chronique scolaire: Vaud. Jura bernois. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE: Le principe du travail. — Géographie locale. — Récitation. — Orthographe. — Rédaction. — Le dessin à l'école primaire. — Arithmétique.*

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES ENFANTS BELGES
La dernière liste sera publiée dans le prochain numéro.

GUERRE ET ÉDUCATION

Les questions d'ordre politique ouvertes par la guerre de 1914 seront résolues dans un congrès ; il en est d'autres d'ordre moral qu'aucune réunion de diplomates n'est à même de résoudre ; ce sont les plus angoissantes ; telle celle de l'éducation.

Eh quoi ! sommes-nous tentés de dire, tout notre enseignement de bonté, de charité, d'amour serait-il donc vain ? Après dix-neuf siècles de christianisme, les hommes en sont encore à s'entretuer par les moyens les plus cruels que la science ait inventés ! Allons-nous changer de méthode et considérer le monde comme un champ clos où les périodes de paix ne sont que des trêves, des temps de préparation aux combats futurs ? La nation doit-elle être avant tout un vaste camp retranché et l'école une pépinière de soldats ?

Gardons-nous de nous laisser trop émouvoir par la guerre déchainée dans notre Europe. Gardons-nous surtout de souhaiter le retour à l'éducation spartiate : qu'étaient les hommes de Lacédémone ? des guerriers brutaux incapables de comprendre les arts et d'apprécier autre chose que la force physique, l'habileté et la ruse. Nous faudrait-il en revenir là ? Qu'on se souvienne des

Suisses au service étranger : ces mercenaires, habitués aux grands coups d'épée, à la vie libre des camps, étaient parfaitement inaptes à la vie paisible ; la débauche et le jeu remplissaient seuls les loisirs que leur laissaient leurs campagnes. Non, il est trop tard pour ne préparer nos élèves qu'à la guerre.

L'enfant aime à se mesurer avec un adversaire, à comparer sa force et son adresse avec celles d'un camarade ; il donne des coups parce qu'il ne les craint pas ; mais parfois il s'excite et la lutte entreprise loyalement dégénère en mêlée où les pieds et les cailloux jouent un rôle important, où l'on ne cherche plus à terrasser son ennemi mais encore à lui faire du mal ; j'ai vu deux jeunes garçons de quinze ans jouer à qui ferait saigner l'autre le premier ! Il est des limites pour tout. Profitons de cette ardeur combative pour la discipliner ; rendons les enfants aptes à se servir de leur force à bon escient ; rappelons-leur que s'il est des luttes qui leur sont permises, soit pour leur défense, soit pour l'essai loyal des énergies qui bouillonnent en eux, il est aussi des luttes défendues parce que le fort abuse souvent de sa force ou parce que la colère succède facilement à l'ardeur du combat ; de même il est des guerres justes, des guerres saintes, par lesquelles un peuple se libère d'un joug ennemi ou défend son indépendance, et il est aussi des guerres sans gloire et des guerres injustes, parce qu'elles sont une œuvre d'oppression et d'asservissement. Bien que notre histoire soit celle d'un petit pays, elle fournit des exemples nombreux et probants et nos élèves savent apprécier la différence entre Morgarten et Cappel, entre les guerres d'émancipation et les guerres civiles ; ils distinguent nettement le régime des Waldstaetten de celui qui fut imposé au Tessin, à l'Argovie et à Vaud ; ils comprennent que la force est parfois instigatrice de tyrannie et que les peuples les plus avides d'indépendance ne sont pas toujours des libérateurs. A la lumière de l'histoire, ils doivent apprendre que la guerre n'est pas une institution divine, fatale, une condition inéluctable du progrès.

Que nos enfants sachent bien que tous les hommes, malgré des différences caractéristiques, sont semblables ; ils ont un cœur et une conscience ; vus de près, chez eux, ceux que la guerre transforme en êtres implacables sont aimables, hospitaliers, intéres-

sants ; aucune raison n'oblige deux races à s'exterminer ; au contraire, nous devons tendre par la compréhension les uns des autres et par l'amour pour tout ce qui porte le nom d'homme, à diminuer les guerres sinon à les faire disparaître. Les enfants ont besoin d'un idéal ; leur cœur s'ouvre aux idées larges et généreuses ; et nous, trompés dans nos espérances, nous les remplirions de fiel et d'amertume ? Nous leur apprendrions à douter et à haïr ? Non, nous devons éléver leur âme plutôt que l'abaisser. S'il y a des patries, il y a une humanité : tous les hommes peinent, travaillent et souffrent, tous ont leurs joies et leurs soucis, tous aspirent au bonheur et plus l'humanité progressera, plus la guerre deviendra une monstruosité ; des frères et des amis peuvent s'entretuer ; les travaux de la paix, la culture des champs, le développement de l'industrie et du commerce, les progrès de l'instruction, des arts et des sciences, réclament le concours de toutes les bonnes volontés et l'accord de tous. Continuons donc à parler d'amour, d'entr'aide, de solidarité ; le cœur autant que la raison — plus même peut-être — doit être cultivé. Oh ! nous ne croyons pas à ce miracle et à ce mirage, le désarmement universel ; nous n'espérons pas ingénument que cette guerre est la dernière, et nous ne songeons pas à l'enseigner. Mais nous croyons quand même que le cœur doit avoir une plus grande place dans la vie et nous voulons contribuer à le développer. « Si le cœur était fort dans le cœur des hommes, s'ils prenaient le soin de chercher leur âme et travaillaient à la fortifier, à l'élever, ... il y aurait plus de clarté en eux et ils perdraient le goût de s'entretuer¹ ». Rêve d'utopie ? Non, désir ardent de progrès continuels. A qui demander de le préparer sinon aux éducateurs et aux mères ?

(A suivre.)

G. CHEVALLAZ.

ANTIALCOOLISME

La question de la lutte contre l'alcoolisme est plus que jamais à l'ordre du jour. Ces dernières années — depuis le commencement de la guerre surtout — elle est devenue l'une des principales préoccupations de beaucoup de gens, de magistrats et de gouvernements même. La suppression de la fabrication et de la

¹ « Le cœur féminin et la guerre », de M^e Lucy Kufferath ; *Gazette de Lausanne* du 27 décembre 1914.

vente de la wodka en Russie et de l'absinthe en France, celle de toute boisson alcoolique votée dernièrement aux Etats-Unis d'Amérique par la majorité des représentants du peuple — sans toutefois que le quorum nécessaire, les deux tiers des voix, fût encore atteint — sont des faits de la plus haute importance et dont les conséquences s'étendent non seulement à des nations entières mais aux générations qui les suivront.

Ce sont là des choses que l'on ne doit pas ignorer dans nos écoles, où la lutte contre l'alcoolisme est engagée aussi depuis une vingtaine d'années, lutte bien timide encore et trop peu générale, à notre avis ; mais qui n'en aura pas moins, nous l'espérons, une heureuse influence sur nos enfants et sur leurs descendants. C'est dans cette pensée que nous désirons faire connaître aux lecteurs de l'*Educateur* et, par leur moyen, aux plus grands de nos écoliers, quelques passages de la « Chronique du mouvement antialcoolique, en Suisse », écrite par M. le Dr Robert Hercod, chef du Secrétariat antialcoolique, à Lausanne.

« Il faut mentionner, » dit entre autres M. Hercod, « deux décisions des Chambres fédérales qui montrent un intérêt croissant pour la question de l'alcool : l'interdiction de vendre de l'alcool dans les fabriques et le subside accordé au Secrétariat antialcoolique suisse. Il faut rappeler aussi la séance que le Congrès du parti socialiste a consacrée à la lutte contre l'alcoolisme et les thèses qu'il a adoptées et qui, toutes, sont favorables à notre cause.

» L'abstinence fait des progrès réjouissants chez les catholiques, » ajoute M. Hercod. « Une tournée de l'apôtre de l'abstinence, le père Elpidius, a gagné à la ligue catholique de très nombreux adhérents. Dans le camp protestant également, une proportion considérable des pasteurs s'associent entièrement à ce mouvement.

» La conférence sur le patronage de buveurs, organisée à Zurich au mois de mars, par le Secrétariat antialcoolique, a eu un plein succès et a attiré l'attention d'un grand public. On en peut dire autant du cours sur l'alcoolisme donné à St-Gall, le quatrième de la série, et de l'exposition itinérante qui a été ouverte, cette année, dans les cantons d'Uri, des Grisons, de Schwytz et de Soleure.

» Au 1^{er} janvier 1913, le nombre des abstinentes était en Suisse de 93 146, et au 1^{er} janvier 1914, de 107 000. »

Dans son rapport sur la « Consommation de l'alcool en Suisse », M. H. Scheffler, membre adjoint du Secrétariat antialcoolique, conclut comme suit :

« Il y a en Suisse une légère diminution de la consommation de l'alcool pendant les dix dernières années. Ce fait réjouissant peut être attribué, en grande partie, à l'activité énergique des sociétés antialcooliques, qui n'ont pas seulement triplé le nombre de leurs membres au cours des années 1903 à 1912, mais qui ont en outre exercé une influence très heureuse dans les milieux non abstinentes.

» La dépense annuelle faite dans la Confédération pour les boissons alcooliques peut cepenfant être encore évaluée, d'après la statistique, à fr. 91 par tête de population, soit à la somme totale de plus de 300 millions de francs. Si on ne consomme plus aucune boisson alcoolique en Suisse, et si tout l'argent employé pour cela était épargné, on pourrait remettre à chaque couple, le jour de ses noces, au bout de 11 860 francs. Calcul facile à faire : en 1911, le nombre

des mariages ayant été de 27 809 et la dépense en boissons alcooliques de fr. 329 870 000, il suffit de diviser cette somme par 27 809, ce qui donne 11 860. »

On pourra, sur ces données, ajouterons-nous, faire travailler utilement les élèves de nos classes supérieures en leur proposant d'autres problèmes ayant rapport, soit à l'emploi qui pourrait encore être fait de cette somme de fr. 329 millions 870 000 — de la moitié du moins pour rester dans les limites du possible — soit surtout de celui du capital de fr. 11 860, remis aux jeunes époux, que nous voulons supposer intelligents et prévoyants. A. GRANDJEAN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. Ecoles normales. — Samedi 23 janvier une réunion tout intime groupait comme une grande famille tous les élèves des Ecoles normales, ceux de la classe I d'application et la plupart des professeurs pour commémorer le souvenir du 24 janvier. La grande salle, en se remplissant de son jeune auditoire, s'est instantanément ouatée de cette atmosphère de cordialité qui rend plus intense les sentiments et plus vibrante leur expression. Un chœur des élèves garçons, puis M. Decker fait revivre les événements historiques du 24 janvier et montre comment étant bon Vaudois on est aussi bon Suisse. Un morceau de piano agréablement exécuté par une élève de première année, une déclamation d'un élève de deuxième classe faite avec naturel et un sentiment juste du vers, un morceau donné avec une belle assurance par un orchestre d'élèves à ses débuts, un chœur des jeunes filles et la parole est donnée à M. Freymond. Il a parlé de la Suisse, dans l'affreux conflit qui ébranle l'Europe, de la situation de ses différentes parties, de leurs responsabilités et de leurs devoirs réciproques et a montré que ce qui unit et unira toujours la Suisse, c'est un même idéal de liberté. A cette belle démonstration de l'union inébranlable de la Patrie une seule conclusion s'imposait que l'assemblée a formulée par le chant de la Prière patriotique de Dalcroze entonné de tout cœur par l'assemblée entière. G.

*** **L'Ecole supérieure d'aéronautique et de constructions mécaniques de Lausanne.** — Nous sommes heureux d'apprendre qu'il vient de se fonder à Lausanne une institution du plus haut intérêt technique et qui sera certainement bien vue par nous tous, spécialement en cette période de grande activité militaire. M. l'ingénieur Riccardo Brauzzi, chevalier de l'Ordre de la couronne d'Italie, ex-professeur d'aviation à l'Ecole polytechnique supérieure de Liège, dont le nom et les travaux sont bien connus de ceux qui cultivent les sciences aériennes, ayant dû abandonner Liège à cause de la guerre, vient de fonder à Lausanne, dans les locaux de l'Ecole Lemania, une école supérieure d'aéronautique et de constructions mécaniques, analogue à celle qu'il avait fondée à Liège et qui, sous sa savante direction, avait obtenu tant de succès.

Nous nous occuperons plus en détail, par la suite, de cette importante école, où toutes les sciences aériennes sont enseignées d'une façon approfondie, de ma-

nière à former des ingénieurs-aéronautes particulièrement compétents dans la construction des moteurs et des navires aériens. Mais nous voulons dès maintenant féliciter M. Du Pasquier, le distingué directeur de l'Ecole Lemania, d'avoir bien voulu prêter son concours à M. le professeur Brauzzi pour la fondation d'une école qui rendra sans doute de grands services à notre pays.

Ainsi, la Suisse, qui possède toutes sortes d'écoles et qui jouit, à juste titre, d'un renom d'intellectualité des plus importants de l'Europe, possède aussi une Ecole supérieure d'aéronautique qui n'a, dans le monde entier, qu'une seule concurrente : celle de Paris. Cette préférence nous flatte et vaudra à la nouvelle Ecole toutes les sympathies du public et des autorités.

La guerre actuelle a mis en vue l'importance des navires aériens dans la défense d'un pays ; une flotte aérienne ayant surtout besoin d'ingénieurs spécialistes réellement compétents dans la construction des avions, des dirigeables, des ballons, moteurs, etc. l'Ecole supérieure d'aéronautique de Lausanne promet de jouer un rôle très important dans notre défense nationale.

Nous lui souhaitons donc, ainsi qu'à M. Brauzzi, tous les succès qu'elle mérite.

JURA BENOIS. — **Asile pour enfants faibles d'esprit.** — Sous ce titre l'*Impartial du Jura* publie les lignes suivantes :

« On sait qu'il est question depuis plusieurs années de la création d'un asile jurassien pour enfants faibles d'esprit. Une commission a été chargée de mener à bien ce projet et elle avait même choisi un chésal appartenant à la bourgeoisie de Delémont. Le *Pays* demande où en est cette question et à quel point en sont les négociations. Nous pouvons répondre à notre confrère que les négociations se sont limitées à une visite des lieux. De part et d'autre on paraissait d'accord au sujet du choix du terrain à bâtir et sur le prix modeste réclamé par la bourgeoisie de Delémont. Celle-ci n'a plus eu de nouvelles du Comité d'initiative depuis cette époque. »

La question de l'asile destiné à recevoir les enfants faibles d'esprit de la région jurassienne n'est et ne peut être enterrée. A notre avis les terrains appartenant à la bourgeoisie de Delémont conviennent parfaitement. Ils jouissent d'une vue étendue sur la vallée ; ils sont à proximité d'une ville où on trouve médecins, pasteurs, curés et où l'approvisionnement de l'établissement est facile. Ils touchent à la forêt communale qui les abrite au nord et peuvent être reliés à peu de frais à la canalisation qui fournit l'eau potable à la commune.

Les temps sont difficiles, il est vrai, mais il ne peut être question d'abandonner pour cela les œuvres de charité qui existent ou celles qu'on cherche à réaliser.

L'asile pour enfants faibles d'esprit eût été, à notre humble avis, l'œuvre la plus noble, la plus chrétienne que les communes jurassiennes eussent pu créer en mémoire de la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne.

H. GOBAT.

*** **Synode d'Ajoie.** — Samedi 16 janvier avait lieu à Porrentruy la réunion des instituteurs d'Ajoie. Un temps plus que maussade a empêché une forte participation et cependant les membres présents n'ont pas hésité à aborder l'ordre du jour.

Le président M. Terrier de Montinez, assistant à Berne à une réunion des présidents de sections concernant les 10 fr. à céder aux remplaçants, c'est M. Beucler, de Baucourt, qui a présidé la séance. M. Moine, secrétaire, absent aussi, a été remplacé par M. Rérat.

L'ordre du jour débute par un rapport sur les « Asiles et les Crèches » fort bien présenté par Mmes Bourgeois et Theubet.

Pour augmenter les ressources du ménage, beaucoup de mères de familles sont obligées de se livrer à des occupations qui les dérobent à leurs foyers durant toute la journée. Dans les localités qui ont le privilège de posséder une ou plusieurs crèches, les enfants sont conduits dans ces établissements. Là, garçonnets et fillettes sont nourris, surveillés, et prennent de bonnes habitudes d'ordre, d'obéissance, de propreté et de ponctualité. Mais ces asiles ne sont pas encore très répandus et beaucoup de pauvres enfants restent seuls au logis ou flânen dans les rues pendant que leurs parents sont à l'usine ou aux champs.

Donner abri aux tout petits, commencer leur éducation, soulager la tâche de la mère, chercher à abaisser le taux de la mortalité infantile, diminuer les charges de l'assistance, telle est l'action bienfaisante des asiles et des crèches. On en compte en Suisse soixante-douze dans lesquels sont hébergés plus de deux mille cinq cents enfants. En France il y a quatre cent quarante-cinq crèches. L'Etat, les communes et la charité privée contribuent dans une large mesure à l'entretien de ces établissements.

D'après les rapporteurs, une crèche bien organisée devrait comprendre, à côté des appartements de soins, une salle de réception, une salle de jeu, un dortoir, un préau. Un médecin devrait être adjoint à l'asile et faire ses visites régulièrement.

Afin que les institutrices puissent se vouer plus efficacement à une œuvre aussi bienfaisante, l'école normale instituera des cours concernant les soins à donner aux tout petits.

Partout où l'on pourra, on créera des crèches et des asiles.

Telles sont quelques-unes des principales idées soulevées par Mmes Theubet et Bourgeois, idées qui n'ont pas été controversées. M. Beucler a vivement remercié les rapporteurs de ce bon travail et on passe au tractandum suivant.

Le compromis avec la Société des maîtres aux écoles moyennes a été traité pieds levés, c'est-à-dire renouvelé sans autre si la majorité des absents ne désire pas revenir sur ce chapitre.

Le Comité synodal était en réélection, malgré que les membres dirigeants opinent pour une démission sincère, on est unanime à réélire le Comité in-globo, son président en tête, vu qu'il a bien rempli sa tâche et qu'on espère que, malgré la durée de la guerre, il nous procurera deux ou trois séances pendant cette année mémorable.

Trois nouveaux membres ont été admis dans le *Lehrerverein*, dont M. Borel, maître à l'école d'application de la ville.

M. Joliat demande que le corps enseignant s'intéresse à une collecte pour les enfants belges. M. Beucler lui répond que la *Feuille officielle* permet cette collecte à condition qu'on reste strictement neutre. Après discussion, on tombe d'accord que les maîtres encouragent cette quête si opportune et utile partout où les commissions voudront en prendre l'initiative.

Pour terminer, M. Fridelance annonce que les statuts de la caisse d'assurance ne subiront pas de changement pour la nouvelle période. En conséquence, les réunions faites, les décisions prises, les vœux émis sont allés rejoindre les vieilles lunes. C'est notre cadeau du Conseil d'Etat qui n'aurait guère pu travailler autrement par ces temps de guerre mondiale.

A. Poupon.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de droit commercial, guide pour l'enseignement dans les cours commerciaux, par le Dr Otto Isler, avocat à Schaffhouse. Traduit de la 2^e édition allemande par le Dr Max E. Porret, secrétaire au Tribunal fédéral, à Lausanne, ancien professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel. — Un volume de 282 pages, relié en toile. Prix : 4 fr. 50. Zurich 1915, éditeurs : Art. Institut Orell Füssli.

La *Collection des manuels d'enseignement de la Société suisse des Commerçants*, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui est destiné en première ligne à l'enseignement de la science du droit dans les écoles commerciales de perfectionnement et dans les écoles de commerce. Le but que s'est proposé l'auteur, M. le Dr Isler, est mis le mieux en lumière en citant une partie de la préface qu'il a écrite. Il dit entre autres :

« A l'heure actuelle, enseigner ne signifie pas seulement faire apprendre quelque chose, mais avant tout faire comprendre ce que l'on a appris. La tâche du professeur de droit ne se borne donc pas à faire réciter à ses élèves une série de dispositions légales diverses, qui seraient de peu d'utilité pour eux dans leur carrière future, le but véritable d'un cours de droit à l'usage des commerçants est bien plutôt de permettre à l'élève de comprendre et de s'assimiler les principales institutions du droit. »

L'œuvre de M. Isler est divisée en onze chapitres : Chapitre I. Introduction à la science du droit. II. Notions générales sur les contrats. III. Des diverses espèces de contrats. IV. Les commerçants. V. Institutions particulières à la classe des commerçants. VI. Les sociétés commerciales. VII. Ce qui fait l'objet du commerce. Droits réels. VIII. L'argent et les papiers-valeurs. IX. Les effets de change et autres valeurs à ordre. X. Administration de la justice civile. XI. Poursuite pour dettes et faillite.

C'est M. le Dr Porret, secrétaire au Tribunal fédéral, à Lausanne, qui a été chargé de la traduction française. Il était, par ses traductions de divers commentaires du Code civil suisse et du Code des obligations revisé, parfaitement qualifié pour mener à bien la tâche dont il avait voulu se charger. Et, en effet, il a su conserver à l'ouvrage la clarté et le sens pratique qui le caractérisent, en ajoutant ça et là quelques indications nécessaires pour la Suisse romande.

Nous recommandons l'acquisition de ce livre non seulement aux élèves des écoles commerciales de perfectionnement et des écoles de commerce officielles qui y puiseront tout ce qui leur est nécessaire en fait de science juridique, mais aussi aux commerçants, qui y trouveront quantité de renseignements. Ce manuel leur rendra à tous de précieux services.

PARTIE PRATIQUE

LE PRINCIPE DU TRAVAIL

Le canal de Dortmund-Ems. (Suite.)

II. Comment on s'y prend pour que les bateaux puissent franchir les différences de niveau.

Nous voulons répondre aujourd'hui à la question posée à la fin de la dernière leçon tendant à savoir comment les bateaux passent d'une section du canal dans l'autre.

1. *Travail dans le sable.* Dans ce but, nous ne voulons représenter d'abord qu'une seule section du canal. Un groupe d'élèves exécute le travail, les autres regardent. Du sable bleu désigne le fond du canal. Puis les élèves s'écartent de la table et le maître explique ce qu'il faut entendre par section supérieure et section inférieure du canal. Comment maintenant un bateau passe-t-il de l'une dans l'autre ? Attention ! Ici, où la section finit, se trouve une porte en fer fermant hermétiquement le canal dans toute sa largeur. Elle est immédiatement indiquée par un morceau de verre ou de carton. A une distance d'environ 100 m. se trouve une autre porte que les enfants placent également.

Un élève : « Monsieur, à quoi servent ces portes ? Elles n'ont aucune utilité. » Le maître : « C'est ce que tu penses et les autres avec toi. Mais faites attention, vous allez l'apprendre. Imaginez un chaland voulant se rendre de Dortmund à la mer. (Un élève apporte vite un petit bateau en papier et lui fait traverser le canal jusqu'à la porte supérieure.) Et maintenant ? Il faut ouvrir la porte. En effet, la porte s'ouvre et maintenant l'eau s'écoule de la partie supérieure du canal dans la partie inférieure. Les enfants trouvent que l'eau s'écoule jusqu'à ce qu'elle atteigne le même niveau dans les deux sections mises en communication. Ils remplissent de sable bleu la partie du canal comprise entre les deux portes, jusqu'au niveau de la partie inférieure, et font passer le bateau par la porte supérieure.

Eh bien ! Voici franchie une première différence de niveau. Comment le bateau va-t-il continuer son chemin ? Les élèves n'ont aucune peine à le trouver eux-mêmes. Ils ferment la porte supérieure et ouvrent la porte inférieure et l'eau, représentée par le sable bleu, s'écoule par cette dernière jusqu'à ce qu'elle atteigne de nouveau le même niveau dans les deux sections. Le bateau s'abaisse en même temps que l'eau et peut passer par la porte inférieure.

Quelques élèves répètent la démonstration et finissent par trouver, après quelques réflexions, comment le bateau peut remonter le canal, de la mer jusqu'à Dortmund.

Il vous faut apprendre maintenant que toute cette installation est appelée écluse.

C'est dommage que nous ne puissions nous servir d'eau dans notre écluse en sable, pour faire passer un bateau d'une section dans l'autre. Mais je vous ai apporté une écluse en bois que j'ai fabriquée dans mon atelier. Comparez-la avec l'autre ! Elle est exactement pareille à celle en sable. Les portes ont été

rendues étanches, de sorte que nous pouvons faire l'expérience avec de l'eau. Qui veut essayer ?

2. *Dessin.* Une série de trois dessins, sur le linoléum, montre comment un bateau passe par une écluse.

Travaux écrits. a) Un bateau est arrêté devant la porte supérieure et veut passer. D'abord on ouvre celle-ci. Alors il s'écoule autant d'eau dans la partie ouverte qu'il en faut pour égaliser les niveaux. Le bateau peut maintenant avancer. Puis on ferme la porte supérieure pour ouvrir la porte inférieure. L'eau s'écoule de nouveau dans la partie inférieure, les niveaux s'égalisent une fois de plus et le bateau peut passer.

b) Nous nous trouvons sur un chaland. Tout à coup nous nous arrêtons devant une porte et ne pouvons continuer. Le capitaine siffle. A ce signal, la porte se lève et nous passons lentement. Derrière nous, la porte se ferme. Un instant après, nous nous trouvons devant une deuxième porte ; il y en a maintenant une devant et une autre derrière nous. J'ai peur que nous restions enfermés. Mais de nouveau, le capitaine donne le signal au moyen du sifflet. Comme auparavant, la porte s'ouvre et nous passons.

(Mon intention était de publier encore deux leçons, une d'arithmétique et une autre tirée des sciences naturelles. La mobilisation rend malheureusement problématique l'exécution de mon projet.)

E. FREY.

GÉOGRAPHIE LOCALE. (Suite.)

Note. Leçons-guides, que chaque maîtresse peut modifier à son gré, selon les localités et le degré de développement de ses élèves.

La boulangerie.

I. Lorsque nous n'avons plus de *pain*, maman m'envoie avec un grand *panier* à la *boulangerie* pour en acheter. Je m'y rends avec plaisir.

La boulangerie occupe le rez-de-chaussée d'un petit bâtiment aux façades blanches. A l'extérieur se remarque une large *vitrine* surmontée de *l'enseigne* : BOULANGERIE-PATISSERIE, M. M..... A travers les vitres claires, l'on aperçoit un *étalage* de pains dorés, aux formes diverses. On aperçoit encore des *friandises* qui font venir l'eau à la bouche ; des gâteaux aux fruits, à la crème, des tourtes, des tablettes de chocolat et des bocaux de sucreries. Les enfants s'arrêtent souvent devant cette vitrine.

II. L'intérieur de la boulangerie est occupé par un large *comptoir* de bois portant une *balance* et des *poids* destinés au pesage du pain. Tout le long des parois, je vois des *rayons* supportant des lignées de *miches* appétissantes. Dans la boulangerie règne un air chaud, tout parfumé de l'odeur du bon pain frais.

Madame la *boulangère* reçoit les pratiques d'une façon aimable ; elle pèse le pain, l'enveloppe de papier, le remet aux *clients*, reçoit l'argent, tout cela avec un bon sourire.

III. Dans l'arrière-magasin se trouvent les *pétrins* et le *four*. C'est là que le *boulanger*, protégé par un grand tablier blanc, travaille durant une partie de la journée et souvent même de la nuit. Il prépare son *levain* d'abord, puis il pétrit sa *pâte* en mélangeant de la *farine*, de l'*eau* et du *sel*. Il chauffe son *four*, y

dépose les morceaux de pâte pour les faire cuire pendant deux ou trois heures et sort enfin de ce four le pain excellent, dont nous faisons notre principale nourriture.

DICTÉES. I. Maman m'envoie souvent à la boulangerie pour acheter du pain. Je porte les miches de pain dans un grand panier. La boulangerie a une belle vitrine. Dans la vitrine je vois des pains dorés ; il y a aussi des gâteaux, des tourtes, des bonbons, du chocolat et d'autres friandises. A l'intérieur du magasin, la boulangère prend les miches sur les rayons, les pèse et les vend aux clients.

II. Le boulanger a mis un grand tablier blanc. Il travaille dans l'arrière-magasin. Il chauffe son four, après avoir préparé son levain et sa pâte. Il pétrit la pâte avec de la farine, de l'eau et du sel. Il divise la pâte en miches qu'il cuit dans le four. Le pain, que Dieu nous donne, est une excellente nourriture.

(A suivre.)

C. ALLAZ-ALLAZ.

RÉCITATION

Les découvertes de l'enfant.

Bébé n'a rien encor dans sa petite tête.
Des tableaux que le monde ouvert vient offrir
Nul ne le fait penser, certes rien ne l'arrête :
C'est au prix d'un chagrin qu'il va tout découvrir !

Il voit qu'il a des yeux. Pourquoi ? Parce qu'il pleure.
Un coude ? il le meurtrit en heurtant l'escabeau.
Il s'est mordu le doigt et découvre sur l'heure
Que ce doigt existait, puisqu'il lui fait bobo.

Il a trouvé le feu, comment ? Par les brûlures !
Il doutait en été du méchant vieil hiver ;
Il y croit maintenant : il a des engelures ;
C'est par une douleur qu'il a tout découvert.

Tu feras, mon petit, bien d'autres découvertes ;
Mais hélas ! C'est la vie et c'est le sort humain,
Tu les feras au prix des misères souffrtes :
Pour arriver à nous, tout prend ce dur chemin.

Charles FUSTER.

NOTE : Charles Fuster, poète et écrivain, est né à Yverdon en 1866.

Analyse du morceau. Première strophe : L'auteur indique le sujet qu'il va traiter : l'enfant est ignorant de tout et c'est par la douleur, « au prix d'un chagrin qu'il va tout découvrir. » — 2^{me} et 3^{me} strophes : elles renferment la démonstration, les preuves (les pleurs, le coude meurtri, le doigt mordu, les brûlures et les engelures). — La 4^{me} strophe amène la conclusion : nous n'apprenons rien sans peine.

ORTHOGRAPHE

Degré intermédiaire.

En hiver.

« Viens vite, enfant; il fait froid; il fait gris. La nuit tombe, le vent siffle. — Pourquoi les oiseaux ne chantent-ils plus? Pourquoi les fleurs sont-elles mortes? — Les oiseaux ne chantent plus, parce qu'ils n'ont plus de nid; les fleurs sont mortes, parce qu'elles n'ont plus de soleil. — Les pauvres petits oiseaux! Les pauvres petites fleurs! — CH. DELON.

La docilité.

C'est surtout par sa docilité que l'enfant peut réjouir son père et sa mère. Par là, en effet, non seulement il plaint à ses parents, qui voient leur volonté respectée, mais il les rassure pour son propre avenir. Ils se disent: « Nos conseils serviront de guide à notre enfant. Il marchera toujours dans la voie que nous lui avons ouverte. Il sera donc un honnête homme. » Et cette pensée suffit pour donner aux parents un grand contentement. — BURDEAU.

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

DICTÉES SUR L'ASTRONOMIE, D'APRÈS FLAMMARION. (Suite.)

La lune.

a) La lune est le corps céleste le plus rapproché de nous. Elle nous appartient, pour ainsi dire, et nous accompagne dans notre destinée. C'est une province terrestre. Sa distance n'est que de trente fois la largeur de notre globe, de sorte que vingt-neuf terres, soudées l'une à côté de l'autre sur une même ligne, formeraient un pont suspendu suffisant pour réunir les deux mondes. Cette distance est à peine digne du titre d'astronomique. Bien des voyageurs, bien des marins, bien des piétons même ont parcouru en chemin de fer, en navire ou à pied, un trajet plus long que celui qui nous sépare de la lune. Une dépêche télégraphique s'y rendrait en quelques secondes, et un signal lumineux traverserait plus vite encore cet intervalle, si nous pouvions correspondre avec les habitants de cette province annexée par la nature à notre globe.

Ce n'est que la quatre centième partie de la distance qui nous sépare du soleil et seulement la cent millionième partie de celle de l'astre le plus proche de nous. Il faudrait qu'on répétât cent millions de fois la distance de la lune pour arriver aux régions stellaires. Notre satellite est donc, à tous les points de vue, la première étape d'un voyage céleste.

A l'époque de l'invention des aérostats, lorsque, pour la première fois, les hommes eurent le bonheur de s'élancer dans les airs, la découverte de Montgolfier avait enthousiasmé les esprits à un tel point qu'on imaginait déjà des voyages de la terre à la lune, et la possibilité d'une communication directe entre ces deux mondes¹.

¹ On ignorait alors — c'était à la fin du XVIII^{me} siècle — que l'atmosphère terrestre est loin de remplir l'espace qui s'étend de la terre à son satellite, et surtout que, malgré ce qui vient d'être dit, ce dernier ne nous touche pas précisément, puisque sa distance réelle est de 384 000 km.

b) Loin d'être en droit d'affirmer que le globe lunaire soit dépourvu d'aucune vie végétale, nous avons des faits d'observation qui sont difficiles, pour ne pas dire impossibles à expliquer, si l'on admet un sol purement minéral, et qui, au contraire, s'expliquent facilement si on suppose une couche végétale, de quelque forme qu'elle soit d'ailleurs. Il est regrettable qu'on ne puisse pas analyser d'ici la composition chimique des terrains lunaires, comme on le fait de celle des vapeurs qui enveloppent le soleil et les étoiles; mais nous ne devons pas désespérer d'y parvenir, car avant l'invention de l'analyse spectrale, on n'eût point imaginé la possibilité d'arriver à d'aussi merveilleux résultats.

Quoi qu'il en soit, nous sommes fondés à admettre actuellement que le globe lunaire a été autrefois le siège de mouvements géologiques formidables, dont toutes les traces restent visibles sur son sol tourmenté, et que ces mouvements géologiques n'ont pas encore cessé; que ses mers ont été couvertes d'eau et que cette eau n'a probablement pas entièrement disparu; que son atmosphère qui paraît réduite à sa dernière expression n'est pourtant pas anéantie, et que la vie qui, depuis des siècles de siècles, a dû rayonner à sa surface, n'est peut-être pas encore éteinte.

Tout ce que nous pouvons affirmer sur cette question si ancienne et si débattue, c'est que les habitants de la lune, s'ils existent, doivent être absolument différents de nous comme organisation et comme sens, et certainement bien plus différents par leur origine que ne le sont ceux de *Vénus* ou de *Mars*.

Remarque : Le mot *lune* a donné naissance à quantité d'expressions proverbiales et familières; on dit : Changeant comme la *lune*; vouloir prendre la *lune* avec les dents; faire un trou à la *lune*; la *lune* n'a rien à craindre des loups; la *lune* de miel, avoir des *lunes*, etc., et de périphrases poétiques, comme : *la reine des nuits, l'astre au front d'argent, la sœur du soleil, le flambeau de la nuit, l'astre de Diane ou de Phébé, l'amante d'Endymion*, etc.

DEVOIR : Expliquer les expressions ci-dessus.

LECTURE : *Le voyage à la lune*, de Jules Verne.

RÉDACTION : Un lever de lune. — Racontez une promenade au clair de lune.

A. GRANDJEAN.

RÉDACTION

Soyez prévoyants.

SOMMAIRE : La jeunesse ne dure pas toujours. — L'âge mûr, puis la vieillesse lui succèdent rapidement. — Nous devons être économes et prévoyants. — Caisse d'épargne. — Secours mutuels. — Assurance-vieillesse.

SUJET TRAITÉ : La jeunesse, moment béni où l'on goûte, en général, tous les charmes de l'existence, où l'esprit est dispos et le sang généreux, la jeunesse ardente, confiante et rieuse, ne dure pas toujours. Bientôt lui succède l'âge mûr, l'âge de la force tranquille et féconde. Puis, bien vite, vient la vieillesse, où l'on éprouve un invincible besoin de repos.

Pendant qu'on est jeune, il faut préparer les résultats de l'âge mûr et, tant qu'on a la force de travailler, il faut songer à l'adoucissement des dernières

heures de la vie. L'unique moyen de les rendre sereines ou moins dures, c'est l'épargne ingénieuse et persévérente.

L'époque présente nous offre, d'ailleurs, toutes sortes de facilités pour déposer en lieu sûr et faire fructifier nos moindres économies. Le bas de laine, le vieux coffret, la cachette dans le mur ont fait leur temps : l'argent ne doit dormir nulle part. Portons-le à la caisse d'épargne, nous ne craindrons pas qu'on nous le vole. Adhérons aussi à quelque société de secours mutuels qui nous fournira l'assistance médicale, en cas de maladie, et une indemnité pour les jours de chômage. Tâchons surtout de nous constituer un livret d'assurance-vieillesse qui, pour une cotisation minime, nous procurera une petite pension viagère à partir d'un âge déterminé. Par l'obligation de payer régulièrement les primes annuelles, l'effort en vue de l'épargne s'imposera tout doucement comme une vieille habitude, et c'est ainsi, sans trop de peine, que l'on épargne pour l'heure de la vieillesse et du besoin.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

En hiver, il y a-t-il quelque chose de plus captivant, pour l'école, que la neige ? Aussi une leçon de dessin viendra fort à propos compléter soit une lecture, soit une leçon de chose, et ceci aussi bien au degré supérieur qu'au degré inférieur.

Observation. La neige tombe tranquillement, ou bien les flocons voltigent comme de jolis papillons, qui couvrent le sol d'une grande nappe blanche, PL, I (fig. 1). Si nous examinons quelques-uns de ces flocons, nous voyons qu'ils forment de très jolies étoiles (fig. 2).

Les traces de pas de l'homme, du cheval, de l'oiseau, sont toutes marquées sur la neige (fig. 3). Les petits oiseaux (fig. 4), n'éprouvent pas, en voyant la neige, la même joie que les enfants. Pourquoi ? Les enfants pourront faire de belles glissades (fig. 5), de grosses boules de neige (fig. 6), un homme de neige (fig. 7), une partie de luge (fig. 8). La figure 9 nous montre une maison couverte de neige ; comme il fait froid, on fait du feu. Pourquoi n'y a-t-il plus de neige autour de la cheminée ?

La leçon de dessin sur la neige pourrait être traitée librement en insistant sur certains détails caractéristiques, puis ces détails repris séparément, par exemple : les flocons de neige (fig. 2), les traces de pas (fig. 3), les oiseaux (fig. 4), la maison (fig. 9), etc.

G. PAYER.

ARITHMÉTIQUE

Problèmes pour les maîtres.

Solutions aux problèmes du 19 décembre 1914.

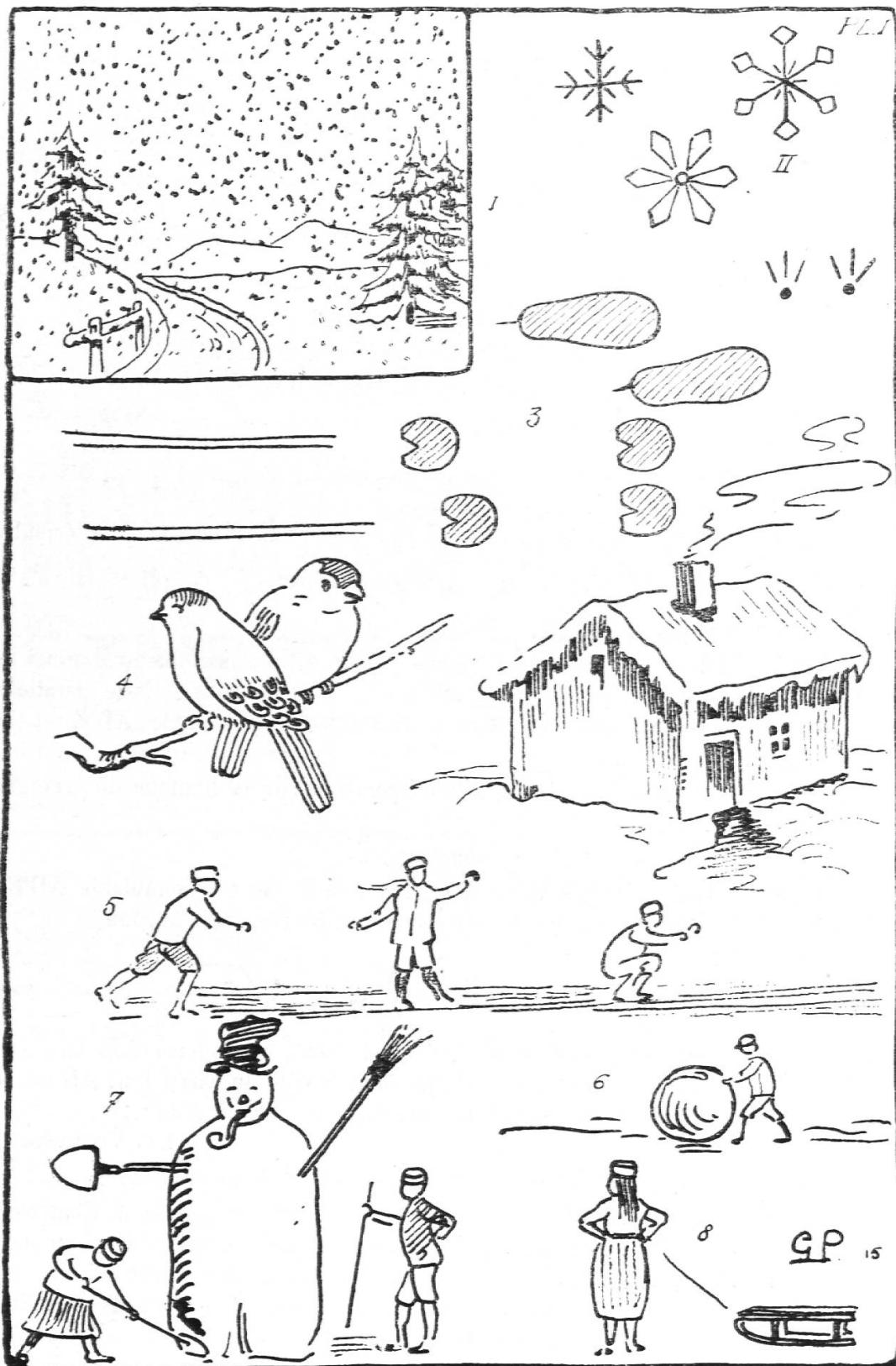
N° 1.

a) *Recherche de l'âge.*

L'énoncé du problème nous donne immédiatement l'équation :

$$\frac{x}{3} + \frac{x}{9} \times \frac{2x}{21} = x$$

$$\text{d'où } \frac{x}{3} + \frac{2x^2}{189} = x$$



$$\text{et } 63x + 2x^2 = 189x$$

$$2x^2 - 126x = 0$$

$$\text{alors } x^2 - 63x = 0, \text{ d'où } x = 63 \text{ ans}$$

(la racine $x = 0$ est à rejeter.)

b) *Recherche du prénom.*

Soit x , le nombre de jours écoulés du 1^{er} janvier au jour de sa fête, on a :

$$15 + \frac{2x}{3} + \frac{365 - x}{2} = x$$

$$\text{d'où } 90 + 4x + 1095 - 3x = 6x$$

$$1185 = 5x, \text{ et } x = 237$$

Le 237^e jour tombe sur le 25 août, dont le patron est **Louis**.

Ce Monsieur s'appelle donc Louis, comme moi, et il est âgé de 63 ans.

L. SCHULÉ.

N^o 2.

(Nous prions nos lecteurs de construire eux-mêmes la figure.)

ABC est le triangle proposé ; BC, la base.

I. Par le point O, milieu de AB, décrire la demi-circonférence ADB extérieure au triangle après avoir élevé la perpendiculaire OD par $\frac{AB}{2}$, ce qui se fait aisément avec le compas et la règle.

II. Tracer AD et reporter cette longueur sur AB ; nous obtenons ainsi le point D' par où on fait passer la parallèle D'E à la base BC. Cette parallèle divise le triangle en deux surfaces équivalentes : le triangle AD'E et le trapèze D'EBC.

REMARQUE. On aurait pu faire la même opération sur la hauteur du triangle ou sur le côté AC.

Démonstration.

Le triangle ABC doit être *deux fois* plus grand que son semblable AD'E. D'après la loi qui régit les aires des polygones semblables nous aurons

$$\frac{\overline{AB}}{\overline{AD'}}^2 = 2 \quad \text{d'où} \quad \frac{AB}{AD'} = \sqrt{2}$$

AB est la diagonale d'un carré dont AD' est le côté. La construction faite sur AB avait pour but de déterminer graphiquement le côté du carré dont AB est la diagonale (sans qu'il soit nécessaire de construire le carré en entier.)

E. VISINAND.

La solution du 3^e problème sera donnée dans un prochain numéro.

Nous avons reçu des solutions très intéressantes de Mesdemoiselles A. Gentizon, Chavannes de Bogis; L. Noverraz, Treycovagnes; MM. L. Schülé et E. Visinand, Lausanne; A. Goy, Leysin; J. Riat, Chevenez (Jura bernois); G. Bunzli, St-Blaise; M. Reymond, Chevilly; R. Addor, Yverdon; C. Rothen, Les Bayards (Neuchâtel); J. Yersin, Les Moulins; E. Durgnat, élève de II^e classe, Ecoles Normales, Lausanne.

Avis de la Gérance

Nous prions instantanément nos abonnés qui le peuvent de bien vouloir verser au compte de chèques postaux H. 125, le montant de leur abonnement pour 1915. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés de le faire, particulièrement les instituteurs au service militaire, voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté.

Afin d'éviter un éloignement avec le remboursement, prière de ne plus verser après le 22 février au compte de chèques postaux le montant de l'abonnement.

Le Gérant, J. Cordey.

ETRANGER

L'envoi du Journal ne sera pas continué aux abonnés de l'étranger qui ne nous auront pas fait parvenir au 15 mars le montant de leur abonnement pour 1915.

Collège et Gymnase Scientifique

Examens d'admission

Ces examens auront lieu pour la 4^{me} classe du Collège, le lundi 29 mars à 8 heures du matin; pour les autres classes du Collège et pour le Gymnase les 29 et 30 mars à 8 heures. Inscriptions et renseignements au bureau de la Direction jusqu'au 25 mars.

H 30386 L

ECHANGE

Instituteur désire envoyer en échange sa fille contre la fille ou le fils d'un collègue de la Suisse française.

S'adresser à M. Oberli, instituteur, à Sumiswald (Berne).

On cherche à placer après Pâques

une jeune fille

bernoise, sortant de l'école, dans bonne mais modeste famille où elle serait traitée en membre de la famille tout en aidant aux travaux du ménage. On préfère famille avec enfants. Petit salaire désiré. — Pas en ville.

Offres sous chiffre **H 724 Y à Haasenstein et Vogler, Berne.**

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « l'EDUCATEUR ».

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

VÊTEMENTS



*coupe
moderne et
façon soignée
en*

*DRAPERIE
bonne qualité.*

TISSUS

*Anglais,
Français,
Suisse,
pour mesure.*

Excellents Coupeurs

*Pardessus
et Pèlerines*

CAOUTCHOUC

10 %
*à 30 joursaux
Instituteurs
de la S. P. V.*

A. BRÉLAZ

8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille
aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Cotonne	100 cm.	fr. 0,90
Drap gris, qual. extra, large	130 »	» 4,75

Net et au comptant, expédition de suite.

Nouveautés, Robes, Tabliers, Blouses, Jupons, Draperies, Trousseaux

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

10 % au corps enseignant.

Prix fixes, marqués en chiffres connus.

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

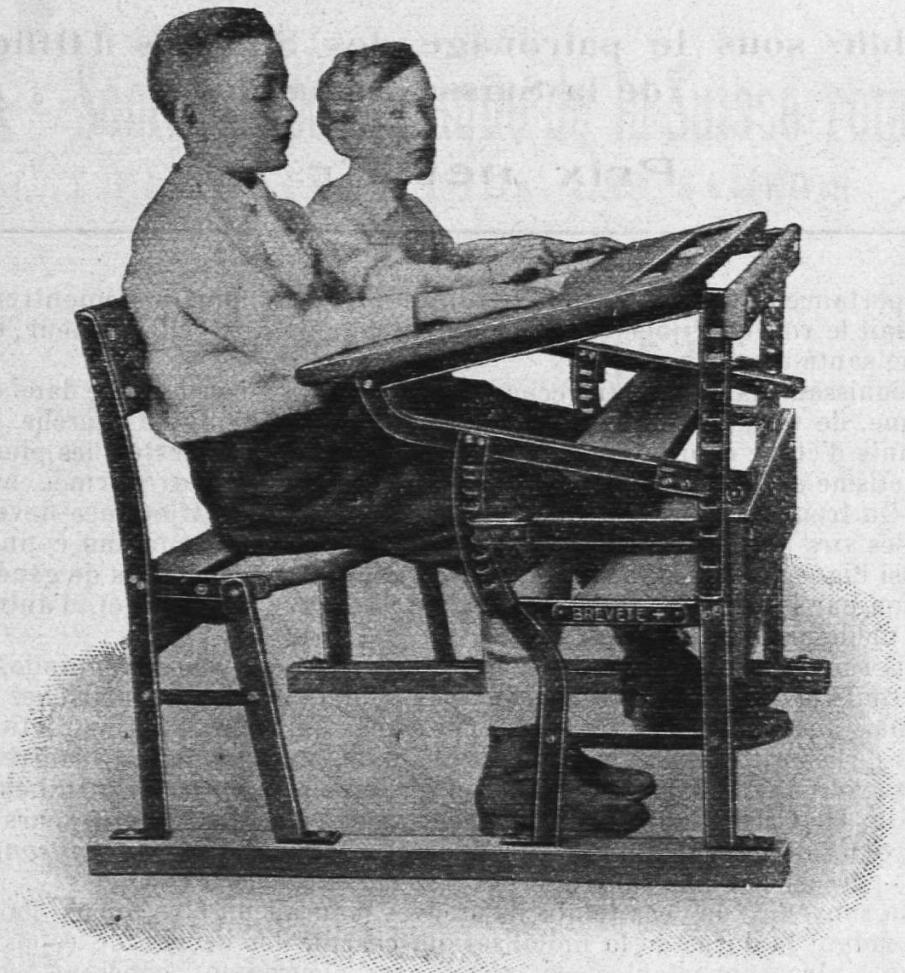
Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

Edition Fœtisch Frères (S. A.)

Lausanne  **Vevey**  **Neuchâtel**

○ ○ PARIS, 28, rue de Bondy ○ ○

Chansonnier Militaire

Chansons de route et d'étape

recueillies et arrangées par le **CAPITAINE A. CERF**

**Publié sous le patronage des Sociétés d'Officiers
de la Suisse Romande**

Prix net: Fr. 1.—

L'importance du chant dans la vie militaire n'est plus à démontrer; tout le monde sait le rôle qu'il joue comme élément de gaité, de belle humeur, d'entrain, de bonne santé morale.

En réunissant dans un petit recueil, qui tiendra très peu de place dans une poche de tunique, de vareuse ou de capote, cinquante-cinq chants de marche et trente-cinq chants d'étape choisis parmi les plus aimés, les plus alertes les plus vibrants de patriotisme et d'entrain, le capitaine Cerv a rendu à notre armée un signalé service. On trouvera dans ce volume, à côté des chants patriotiques devenus classiques, des airs militaires et quantité de mélodies un peu moins connues, mais tout aussi dignes de l'être, les unes d'auteurs ignorés, transmises de génération en génération par le goût populaire (le seul qui soit sûr et durable), d'autres écrites par nos meilleurs compositeurs de cru.

Publié sous le patronage des sociétés d'officiers de la Suisse romande, les chansons de route et d'étape ne trouveront pas seulement bon accueil chez nos militaires, mais aussi auprès de toutes les personnes qui aiment les distractions saines et viriles de l'esprit et qui saluent avec joie toute tentative de lutte contre l'affreuse romance exotique que l'on accorde trop facilement dans certains milieux.

Certains chefs de bataillons ont eu l'heureuse idée de distribuer à leurs hommes, en « Souvenir de l'Occupation des frontières en 1914-1915 », ce *Chansonnier militaire* si apprécié par nos soldats.

Aucun souvenir de ces temps d'épreuves n'aurait pu être mieux choisi. Après avoir, pendant la durée de la mobilisation, charmé les heures de repos et rendu les fatigues plus supportables, ce recueil sera pieusement conservé, comme un témoin d'une époque tragique, par ceux par qui il a été offert. Ils feuillèteront toujours avec émotion, quand la paix sera revenue, le petit volume rouge décoré de la croix fédérale, qui leur rappellera les mois consacrés au plus saint des devoirs, au service de la patrie.

Ce chansonnier se vend chez les éditeurs, dans les librairies et magasins de musique au prix de 1 fr.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

1^{me} ANNÉE. — N° 8

LAUSANNE — 20 Février 1915.



L'EDUCATEUR

(- EDUCATEUR - ET - ECOLE - RELIGIS -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE REDACTION :

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA : H. Gebat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



AVIS

Collège classique Cantonal

Des cours de raccordement pour entrer en 6^{me} classe seront ouverts d'avril à juillet.

Examens d'admission : Mardi 30 mars, à 8 h. **Inscriptions :** du 15 au 20 mars. **Pièces à produire :** acte de naissance, certificat de vaccination, carnet scolaire.

Contribution scolaire : 20 fr.

Ces cours sont destinés avant tout aux élèves des écoles primaires.

H30400L

ECOLES NORMALES

Examens d'admission.

- a) Pour la **III^{me} classe des jeune filles**, les mardi 6 et mercredi 7 avril ;
- b) Pour la **IV^{me} classe des garçons**, mercredi 7 et jeudi 8 avril ;
- c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille) jeudi 8 et vendredi 9 avril

Ces examens commenceront chaque jour à **7 h. du matin.**

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur **avant le 27 mars prochain** et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses sont fixées dans les limites de 100 à 600 francs.

Conditions d'admission : Etre âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission.**

H30324L

Ce programme sera envoyé sur demande.

LAUSANNE, le 23 janvier 1915.

La Direction.

DIPLOME INTERCANTONAL

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère (degré inférieur).

S'adresser pour renseignements et inscriptions, **avant le 31 mars 1915**, au président de la commission, **M. Marchand**, directeur de l'Ecole normale, à **Porrentruy**, ou au secrétaire, **M. Mégroz**, chef de service au Département de l'instruction publique, à **Lausanne.**

H30434L

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « l'EDUCATEUR ».

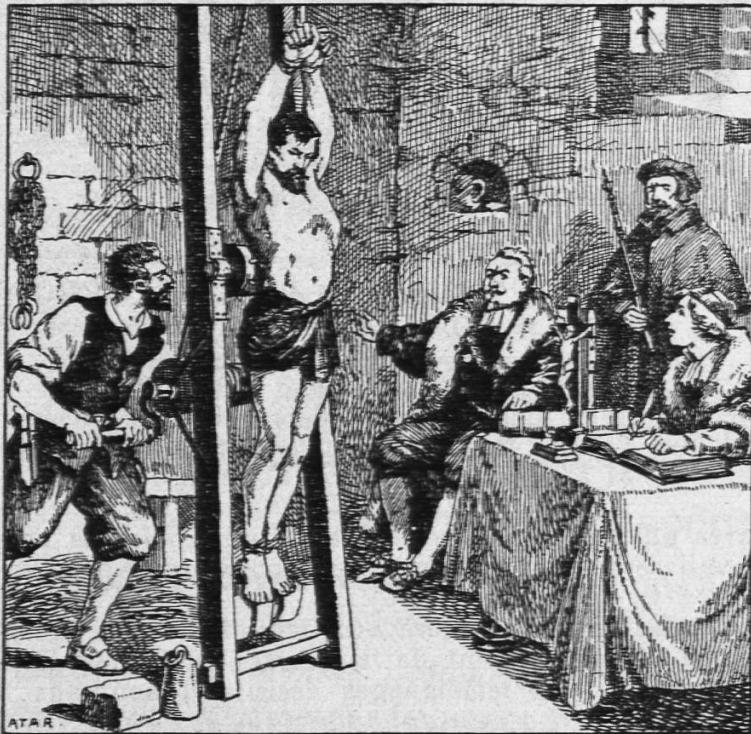
COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE

II^e PARTIE

Par le professeur Henri ELZINGRE

90 illustrations inédites de Ed. Elzingre

PRIX : Fr. 2.—



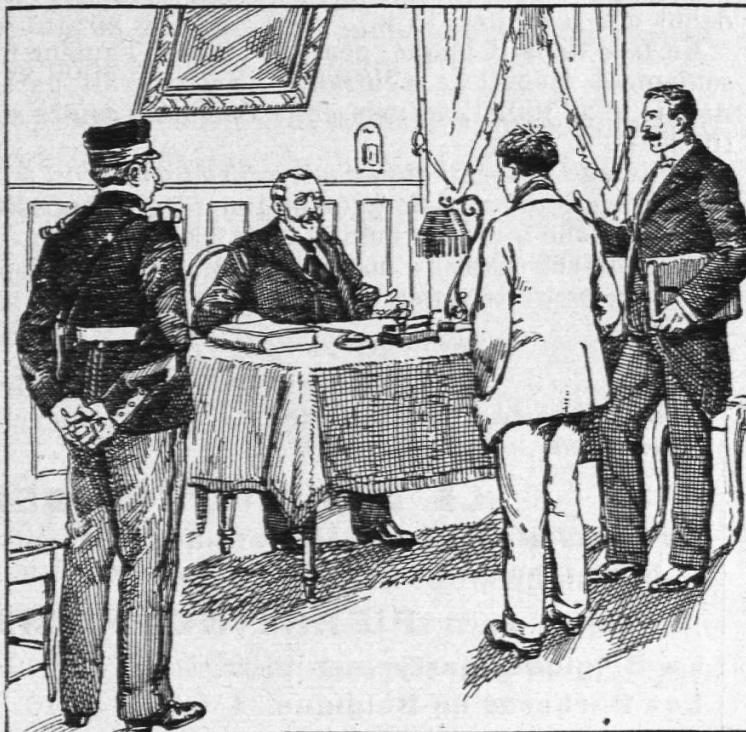
Spécimen des illustrations : *La Justice autrefois*.

C'est ce que fait excellem-
ment le *cours* du professeur
Henri Elzingre. La II^e partie
de ce *cours*, que nous an-
nonçons, est consacrée à nos
institutions fédérales. En
voici le détail :

Formation de la Confédé-
ration suisse. Les cantons.
— Constitutions cantonales.
— Les différentes sortes de
gouvernement. — Les auto-
rités législatives fédérales.
— Le Conseil fédéral. — Le
Président de la Confédéra-
tion. — Le Département po-
litique. — Départements de
l'Intérieur, de Justice et Po-
lice, Militaire, des Finances
et des Douanes, du Com-
merce, de l'Industrie et de
l'Agriculture, des Postes.
Télégraphes, Téléphones et
Chemins de fer. — Le Tribu-
nal fédéral. — La Cour pé-
nale — Organisation et ser-
vice militaires. — Service
complémentaire et Taxe mi-
litaire. — La Constitution
fédérale. — Les droits et les
devoirs des citoyens. — La
Patrie. — Le Patriotisme.

Prière de nous demander un numéro
spécimen qui vous parviendra franco par
retour du courrier, contre remboursement
de Fr. 2.—

L'apparition de cet ouvrage a été saluée d'un soupir de soulagement par tous ceux qui, chez nous, ont à instruire les futurs citoyens. Certes, si un enseignement a été ingrat jusqu'à ce jour, c'est celui de l'instruction civique, auquel les « jeunes élèves » ont accoutumé de faire grise mine. Et ce n'était pas par antipatriotisme, par indifférence pour nos institutions, mais c'est qu'on s'y était bien mal pris pour leur rendre cette « discipline » intéressante et pour la leur faire aimer. On la leur rendait aussi abstraite et lointaine que s'il s'était agi de la philosophie platonicienne, alors qu'il aurait fallu la leur rendre présente, vivante, concrète et suggestive par une méthode intelligente, allant du *connu* à l'*inconnu*, de la *famille* à la *commune*, puis au *district*, puis au *canton*, et enfin à la *Confédération*, — et, surtout, par une *illustration documentaire* abondante, originale, mettant sous les yeux les choses et les gens dont on parle, dans leurs milieux naturels.



Spécimen des illustrations : *La Justice aujourd'hui*.

Edition ATAR, Genève.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne.

LA BELGIQUE NEUTRE ET LOYALE

par

EMILE WAXWEILER

Directeur de l'institut de sociologie Solvay à l'Université de Bruxelles.
Membre de l'Académie Royale de Belgique.

Un volume, 304 pages, in-8, avec un fac-similé.

Prix 2 fr. 50.

Cet ouvrage constitue une étude approfondie et déjà définitive sur les événements dont la Belgique a été le théâtre. L'auteur a rassemblé avec méthode tous les faits et tous les arguments de façon à constituer un ensemble coordonné.

Ecrit sans passion, avec un souci constant de haute impartialité et un grand sens des réalités, ce livre est tout imprégné de la pure préoccupation du droit.

Mais il s'impose par d'autres raisons encore à l'attention de tous ceux qui, à un titre quelconque, se préoccupent de la guerre européenne. Il donne, sur des points essentiels, des témoignages décisifs et nouveaux. *L'auteur a pu, par la situation qu'il occupe dans son pays, se documenter aux meilleures sources politiques et diplomatiques.*

Il établit avec une abondance de preuves la parfaite neutralité de la Belgique avant la guerre et l'absolue correction de son attitude depuis le début des hostilités.

En face de la Belgique, neutre et loyale, l'auteur montre l'Allemagne, non seulement violant la neutralité qu'elle avait garantie, mais conspirant depuis le 29 juillet, à l'insu de la Belgique, contre son indépendance et son intégrité.

L'ouvrage se termine par une reproduction du texte original du rapport tant discuté du chef de l'état-major belge, à la suite de ses conversations avec l'attaché militaire anglais, en 1906, et par un index alphabétique, qui permet de retrouver à l'instant les références aux questions si nombreuses et si variées traitées par l'auteur.

LE LIVRE ROUGE

Les Atrocités allemandes. Rapport officiel français *in extenso* » 50

LE LIVRE ROUGE BELGE

Atrocités allemandes en Belgique. Recueil des cinq premiers rapports officiels belges, *in-extenso* » 50

PIERRE NOTHOMB

La Belgique martyre. 1 brochure in-16 » 50

Les Barbares en Belgique. 1 volume in-16 3.50